

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,  
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00  
Canada et Etats-Unis..... 1.50  
France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

1, 2602,  
Fédéral 708.

Les bureaux du PRIX COURANT sont maintenant au No 99, rue St-Jacques, Montréal, coin de la Place d'Armes.

MONTRÉAL, 25 SEPTEMBRE 1891

## L'EXPOSITION

Dans une des allées transversales de l'annexe du Palais de Crystal, on trouve l'exposition de M. W. D. McLaren, dont la poudre à boucler "Cook's Friend" est si célèbre dans toute l'Amérique du Nord. La Cook's Friend s'y présente aux visiteurs sous ses différents emballages et aussi sous la forme du gâteau qu'elle sert à produire. Comme toutes les ménagères emploient de préférence la Cook's Friend, les marchands et épiciers sont nécessairement forcés d'en tenir toujours un stock assorti.

Les meilleurs facteurs de pianos du Canada et des Etats-Unis ont contribué à la richesse de l'exposition de M. L. E. N. Pratte. Les modèles de pianos exposés sont très riches comme matériaux et comme son, puissants, forts et résistants. L'orgue Eolien qui est exposé est beaucoup admiré pour la manière ingénieuse avec laquelle il peut venir en aide à une maîtresse de maison qui aurait oublié ses arpèges. M. Pratte a en vente aussi des petits pianos, d'excellentes qualités musicales, dont les caisses sont de véritables objets d'art et de luxe.

La Granby Rubber Company a une magnifique exposition; dans le palais de l'industrie, de tout ce qui existe en fait de chaussures ou de vêtements en caoutchouc. Il faut surtout signaler au public une innovation dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir, c'est le soulier en caoutchouc breveté à ventilation de McKechnie: McKetchnie's Patent Ventilated Rubber Shoe, qui contient un tuyau en caoutchouc courant sur toute la surface intérieure, depuis l'extrémité des orteils jusqu'au cou-de-pied. Ce tuyau donne de l'air au pied, empêche l'humidité et permet ainsi de garder longtemps au pied le soulier en caoutchouc sans en être incommodé. Voici encore une nouveauté: c'est la Ladies' Storm Slipper, pantoufle qui a un cou-de-pied et un talon très élevés, de façon à protéger le pied d'une averse imprévue. Il y en a de différents styles: "Louise," "Albani," "Bell," "Maude,"

"Hismet," "Daisy," Gladys," "Beatrice," "Madge," "Queen" et "Paris." La "Empress" (dernière nouveauté), est un joli petit soulier de caoutchouc pour dame, dont le derrière et les côtés montent de 12 pouces et se rattachent par devant avec des boucles. Le gras de la jambe se trouve ainsi parfaitement protégé et la chaussure, très originale, a une apparence de luxe et une réalité de confort qui la rendront certainement très populaire.

La Granby expose aussi un bel assortiment de chaussures pour le Tennis et la Crosse, des bottes en caoutchouc, les unes montantes, les autres courtes, pour hommes, dames, demoiselles, jeunes gens, enfants et bébés. La série des pardessus en caoutchouc est splendide. Cette exposition, supérieurement arrangée et placée dans un bon endroit, est sous la charge de M. E. J. Miles. MM. Ames, Holden et Cie sont les agents de la compagnie pour la vente en gros.

Une pyramide qui réjouirait le cœur des vieux Pharaons, malgré vingt siècles de momification, c'est celle que M. Jules Giroux a élevée dans le palais de cristal, avec les échantillons des cognacs de la maison E. Puet et Cie, des liqueurs de la maison Gravel-Guillois et Cie et d'autres bonnes choses de ce genre. C'était certainement la plus belle exposition de liqueurs qui fût sur le terrain et, sans contredit, l'exposition des meilleures liqueurs. Nous en parlons avec connaissance de cause.

Non loin de là, sous un dais somptueux, s'étalait l'exposition de M. Thomas F. G. Foisy, le premier industriel canadien-français qui ait entrepris la fabrication des pianos. Et il y a réussi à la perfection, grâce à l'énergie, à l'habileté et à la persévérance dont il est doué. Commerçant et industriel jusqu'au bout des ongles, M. Foisy a déjà mené à bien plusieurs entreprises nouvelles et la dernière, celle à qui il a consacré tous ses instants, sera le couronnement de sa carrière.

Ses pianos sont, comme instruments de musique, à la hauteur de ceux des meilleurs facteurs anglais ou américains; la justesse, l'ampleur, la puissance du son ne laissent rien à désirer; comme mécanisme, ils sont aussi parfaits que la main-d'œuvre la plus soignée et le choix le plus méticuleux des matériaux peuvent les faire. Et la richesse de la caisse ne le cède en rien aux autres perfections de ces magnifiques instruments.

Nous sommes heureux de constater le succès complet de M. Foisy et nous lui souhaitons sincèrement l'encouragement des acheteurs canadiens-français, ses compatriotes.

M. T. Frenette, fabricant de coffres-forts, expose un coffre-fort (safe) à nouvelle combinaison qui, par sa forme élégante, par ses qualités comme préservatif de l'incendie et des voleurs, mérite une mention toute spéciale.

Toute une aile des spacieux hangars destinés aux instruments aratoires, est occupée par l'exposition des voitures de M. R. J. Latimer. Ces voitures comprennent, depuis l'express du jardinier, le tombereau du charroyeur, la carriole de l'habitant, jusqu'aux élégants phaétons, aux légers buggies et aux riches et fastueuses Victoria. De nombreuses améliorations aux sièges, aux caisses, aux roues, aux barres d'attelage, aux tabliers, etc., se font remarquer dans cette exposition si variée. Des buggies, des sulkies de bois rares et précieux font ressortir les tons mats des caisses peintes en noir et vernies. Les sleighs sont aussi élégants et solides que les voitures.

La maison Ira Gould & Sons expose des échantillons des célèbres marques de farine de sa fabrication qui ont rendu son nom si populaire dans tout le pays.

Un Hercule terrassant l'hydre de Lerne et bondissant sa massue, surmonte l'étalage de la Johnston's Fluid Beef Co. La force vient du muscle et le muscle est fourni par le Johnston's Fluid Beef, c'est pourquoi Hercule préside à cette exposition.

MM. Laurent, Laforce et Bourdeau exposent de beaux pianos des meilleures maisons de New-York et du Canada. Le professeur Clarke a donné à plusieurs reprises sur ces pianos des concerts improvisés qui avaient beaucoup de succès. Le talent de l'artiste et les qualités des instruments charmaient et attireraient à chaque occasion une foule considérable.

## L'AUTONOMIE COMMERCIALE

L'honorable M. Abbott, premier ministre du Canada, a déposé devant le bureau du Sénat un projet d'adresse à Sa Majesté au sujet de la situation où se trouve le Canada vis-à-vis les puissances étrangères avec lesquelles la Grande-Bretagne a des traités de commerce.

S'appuyant surtout sur ce considérant que la Grande-Bretagne, dans ses traités, a tantôt inclus, tantôt exclus ses colonies; suivant le désir des autres parties contractantes et sans s'être jamais crue obligée de consulter les gouvernements coloniaux, la requête en question demande à la reine de vouloir bien dénoncer les traités de commerce où le Canada a été engagé sans son consentement.

Dans le corps de la requête se trouve exposée l'idée que le gouvernement impérial, en accordant au Canada, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la pleine et entière liberté de régler son tarif douanier, lui a, virtuellement, concédé l'autonomie commerciale. Et quoique l'énonciation de cette proposition ne se trouve pas dans les conclusions, on devine quelle est en réalité le principal objet en vue.

L'opportunité de cette requête est évidente, après la dernière campa-

gne électorale où les deux partis se sont engagés à négocier un traité de réciprocité limitée, pour les uns, illimitée, pour les autres, avec les Etats-Unis. Le seul moyen de réussir dans ce genre de négociations est de pouvoir offrir des faveurs spéciales au pays dont on veut obtenir des faveurs réciproques, et nous ne pouvons le faire aussi longtemps que, en vertu de la clause de la "nation la plus favorisée," une douzaine de pays pourront réclamer les mêmes faveurs, sans avoir rien à nous donner en échange.

Dans la rédaction de cette requête on peut constater, en outre, de vagues allusions à la fédération impériale et à l'union commerciale de toutes les colonies anglaises à la métropole. Ces allusions, après tout, ne sont peut-être là que pour la forme et peut-être ne songe-t-on pas du tout à encourager ces idées en Angleterre ni au Canada; nous admettons qu'elles font bien dans l'exposé dans la situation et qu'elles sont de nature à nous concilier la bienveillance des autorités.

Mais quant à croire que sur une requête de ce genre, la Grande-Bretagne va dénoncer de vieux traités dont elle n'a pas à se plaindre, puisqu'elle les maintient depuis si longtemps, nous déclarons franchement que cela dépasse la mesure de condescendance que la métropole soit en état de pratiquer.

Voici le texte de la requête:

"Très Gracieuse Souveraine.

"Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, prions humblement Votre Majesté de vouloir gracieusement prendre en considération la situation du Canada relativement à certaines matières importantes qui affectent ses relations commerciales avec l'Empire et avec les nations étrangères.

"Vos pétitionnaires désirent en premier lieu, attirer l'attention sur certaines stipulations des traités existant avec la Belgique et le Zollverein Allemand, ordinairement désignées comme le traitement de la "nation la plus favorisée" lesquelles sont étendues à d'autres pays dont les traités de commerce avec la Grande-Bretagne contiennent la clause "la nation la plus favorisée" et qui s'appliquent aux colonies britanniques. Par l'article XV du traité avec la Belgique, conclu en 1862, le Canada est forcé d'admettre tous les articles de provenance ou manufacture belge, à des droits égaux et non supérieurs à ceux imposés sur les articles similaires d'origine britannique. Dans le traité avec le Zollverein Allemand, conclu en 1865, il est stipulé que les produits de ces Etats ne seront pas sujets à des droits d'importation plus élevés ou autres que ceux des produits similaires du Royaume-Uni ou d'aucun autre pays; et que les exportations à ces Etats, ne seront pas sujettes à des droits plus élevés que les exportations au Royaume-Uni.

"Vos pétitionnaires croient que ces dispositions des traités étrangers sont incompatibles avec les droits et pouvoirs que l'Acte de